



Marseille, le 22 septembre 2022

Sécheresse 2022 dans le département des Bouches-du-Rhône : maintien de la situation de sécheresse en septembre

Cet été 2022 a été le deuxième été le plus chaud mesuré après celui de 2003. Après un mois de juillet très sec et un déficit de pluviométrie durant plusieurs mois, quelques orages et précipitations intenses ont eu lieu mi-août et courant septembre. Ces précipitations et orages ponctuels ont permis une légère amélioration de l'humidité des sols qui reste cependant dans les moyennes basses.

Ils n'ont pas permis non plus une recharge significative des ressources en eau du département. Le niveau bas des ressources reste préoccupant et la sécheresse perdure. L'effort dans la réduction des consommations d'eau est donc à poursuivre. L'ensemble des mesures actuelles de restriction dues à la sécheresse restent ainsi en vigueur dans l'ensemble du département.

Le Préfet des Bouches-du-Rhône appelle l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, industriels, commerçants, artisans, exploitants agricoles...) à maintenir leur mobilisation face à la situation de sécheresse, à suivre scrupuleusement les restrictions d'usages et à adopter un comportement quotidien solidaire et sobre dans l'utilisation des ressources en eau.

Liens vers le site internet des services de l'État pour télécharger les arrêtés de restriction et visualiser les secteurs hydrographiques en état de sécheresse :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/La-secheresse>

Lien vers le site propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

